

Bulletin
de
l'Association
pour la
Création
des Instituts
de Recherche
sur
l'Enseignement
de la
Philosophie

Numéro 71 / novembre 2017

Chers adhérents,

Nos dernières journées d'étude se sont déroulées au début des vacances d'automne. Très riches, elles furent notamment l'occasion d'une intervention passionnante du sociologue Jean-Pierre Terrail, consacrée à l'exigence intellectuelle à l'école et au problème de son adaptation aux élèves issus des classes populaires. Vous en retrouverez la vidéo sur notre site internet, grâce aux bons soins de Guillaume Lequien.

Le 18 octobre dernier, l'ACIREPh a rencontré l'Inspection générale de philosophie : vous trouverez dans ce bulletin un compte-rendu complet des échanges que nous avons eus lors de cette audience. Le bilan général que nous en faisons est plutôt sombre : à la plupart de nos demandes, il nous a été répondu par la négative, soit que l'Inspection générale considère que la réflexion sur les programmes et les pratiques en classe ne fait pas partie de ses prérogatives, soit qu'elle manifeste un désintérêt pour la formation continue des professeurs, soit qu'elle ne veuille pas être à l'initiative de transformations pour améliorer notre enseignement. La brise timidement réformiste qui soufflait sur l'IG ces dernières années n'est plus de mise.

Plus engageante s'annonce la consultation initiée par le gouvernement dans le cadre du projet de réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat. L'ACIREPh sera auditionnée d'ici la mi-décembre sur la place de la philosophie dans cette réforme : examen terminal ou contrôle continu ; maintien en Terminale ou cursus progressif sur tout le lycée ; rénovation des épreuves du baccalauréat ; meilleure détermination des programmes ? Sur toutes ces questions, nous allons devoir exprimer le point de vue de notre association. C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire connaître sans tarder vos remarques, diagnostics et propositions, par le biais de notre liste de diffusion *listireph*, ou bien par mail aux membres du C.A.

Notre désir est profond de voir évoluer une situation depuis longtemps inacceptable sous le rapport de la démocratisation de l'enseignement de la philosophie. Pour autant, nous serons vigilants aux propositions qui seront faites par nos interlocuteurs, en particulier en ce qui concerne les conditions matérielles et institutionnelles de notre métier. En cette période de changements que nous espérons positifs pour l'enseignement de la philosophie, la représentativité de l'ACIREPh est un enjeu. Aussi, pensez à renouveler votre adhésion si ce n'est déjà fait, et à faire adhérer autour de vous : les négociations à venir s'annoncent comme un nouveau rapport de force, dans lequel notre nombre sera l'un de nos arguments.

Bien cordialement,
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

Compte-rendu de l'audience du 18 octobre 2017

auprès du groupe Philosophie de l'Inspection générale

Présents pour l'I.G. : Souad Ayada (doyen), Paul Mathias, Frank Burbage

Présents pour l'ACIREPh : Rémy David, Joël Dolbeault, Frédéric Le Plaine (président)

1) La réforme du baccalauréat

Suite aux annonces du ministre de l'éducation, concernant la mise en œuvre d'une réforme du baccalauréat pour la session 2021, nous demandons à l'IG si elle est associée au processus de concertation et de réflexion préalable à ce projet.

L'IG indique qu'elle n'a pas été sollicitée pour participer à la réflexion sur cette réforme. Elle précise que cette réforme va de pair avec une réflexion sur le lycée, et notamment sur la série L, l'ancienne réforme n'ayant pas réglé le problème de la désaffection des élèves pour cette série.

Cependant, l'IG nous indique en être réduite à des conjectures. Tout au plus nous communique-t-elle qu'une « attention particulière » serait envisagée pour la philosophie dans le cadre de ce projet de réforme, mais sans pouvoir affirmer si une telle attention concerne la place de la philosophie dans la structure générale des enseignements qui serait éventuellement modifiée pour le lycée, ou bien sa place en examen terminal, plutôt qu'en contrôle continu dans une version renouvelée du baccalauréat.

2) Les effectifs

Nous attirons l'attention de l'IG sur le fait que, suite à la fin du dédoublement systématique en séries technologiques, certains professeurs se retrouvent avec plus de 130 élèves en charge (30 % des collègues ayant répondu à notre enquête menée en collaboration avec le SNES). L'IG répond qu'elle n'a pas le pouvoir de faire changer la règle générale des dédoublements. Elle conseille aux professeurs de jouer avec les ressorts possibles à l'échelle locale pour faire valoir leur demande : défendre leur position au conseil pédagogique, travailler avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe, obtenir le soutien de l'Inspecteur Pédagogique Régional, s'appuyer sur la recommandation ministérielle adressée aux recteurs en janvier 2015, etc.

D'une manière assez générale, l'IG nous indique que l'heure n'est plus à la verticalité descendante de règles républicaines, mais à la dérégulation et aux ajustements locaux – ce que nous regrettons.

3) Les programmes & les épreuves

- les épreuves du baccalauréat

Nous indiquons à l'IG que son dernier rapport sur l'état de l'enseignement de la philosophie en 2007-2008 remonte à bientôt 10 ans, et que les démarches engagées depuis pour apporter des améliorations aux conditions institutionnelles de notre enseignement nous paraissent trop minces au regard du diagnostic critique qu'elle-même dressait alors.¹

Nous attirons l'attention de l'IG sur le fait que, d'après l'enquête SNES-ACIREPh de 2015, mais aussi d'après le rapport de l'APPEP sur le baccalauréat 2016, la grande majorité des professeurs considèrent que les épreuves actuelles en séries technologiques ne sont pas satisfaisantes. Nous félicitons donc l'IG pour l'expérimentation de nouveaux sujets menée dans la série STHR. Nous soulignons la nécessité d'un bilan qui prenne en compte non seulement les productions des candidats au baccalauréat, mais le travail réalisé en classe avec leur professeur durant l'année scolaire. L'IG répond favorablement à notre demande : un bilan complet de l'expérience sera réalisé et communiqué aux associations au début de l'année scolaire 2018-2019.

Nous soulignons également la nécessité, pour l'épreuve d'explication de texte, d'être accompagnée de notes de vocabulaire pour les termes dont l'incompréhension pourrait faire obstacle aux candidats.

Concernant plus globalement les épreuves du baccalauréat, nous demandons à nos interlocuteurs que des rapports nationaux soient établis chaque

1 « L'enseignement philosophique se trouve (...) à la croisée des chemins. Vraisemblablement il se perdra si, en son attachement à une image de lui-même, il refuse de changer sa manière d'être, c'est-à-dire sa manière d'enseigner. »

<http://www.acireph.org/Files/Other/Rapports/2008IGPhilEtatEnsgtPhiloFrance.pdf>

Nous rappelons à nos interlocuteurs qu'il faudrait clarifier certaines exigences, notamment par rapport à la méthode de l'épreuve d'explication de texte. Le rapport de l'IG cité plus haut pointait déjà « quelques divergences dans l'appréciation des épreuves d'examen » contre lesquelles « une certaine directivité de l'institution ne serait peut-être pas déplacée ».

Il nous est répondu qu'à l'échelle des académies, les réunions d'entente et d'harmonisation, quand elles s'appuient sur des copies-test envoyées en amont aux correcteurs, peuvent donner lieu à des rapports mis à disposition des collègues, portant sur tout ou partie des sujets donnés à l'examen. L'IG encourage les Inspections pédagogiques régionales à généraliser la procédure des copies-test à toutes les académies.

- les programmes et leur rapport à l'examen

Nous attirons l'attention de l'IG sur le fait que, d'après l'enquête SNES-ACIREPh, de nombreux professeurs considèrent que la lourdeur ou/et l'imprécision des programmes empêchent de bien préparer les élèves à l'ensemble des sujets du baccalauréat. Et nous ajoutons que, d'après le rapport de l'APPEP sur le baccalauréat 2015, beaucoup de professeurs se plaignent que des sujets sont trop pointus, pas assez « classiques ». Nous appuyons notre propos par des listes de sujets proposés au baccalauréat depuis 2004, en soulignant l'aspect encyclopédique de l'ensemble.² Nous déclarons impossible de déterminer si un sujet est « classique » ou ne l'est pas, tant est grande la diversité des problèmes qu'on peut étudier sur une même notion.

L'IG répond qu'il faut considérer un sujet dans son ensemble (c'est-à-dire le groupe de trois sujets), et voir que si un sujet est « pointu », le ou les autres sont normalement « classiques ». Mais la question de savoir ce qu'est un sujet classique se pose alors de nouveau, et la discussion qui s'ensuit sur les critères d'un sujet « classique » ou « élémentaire » n'aboutit pas. A quoi reconnaître un tel sujet ? L'IG répond : au fait qu'un professeur doit nécessairement l'aborder, ou du moins donner des éléments pour l'aborder. Mais les professeurs sont-ils d'accord sur ce qu'il est nécessaire d'aborder, en une seule année ? En l'état actuel, le flou des programmes produit un résultat qui nous semble contraire à la liberté philosophique et pédagogique, puisque c'est le

2 Voir les liste de sujets de bac en annexes, sur notre site : www.acireph.org/spip.php?article151

marché des manuels et des annabacs qui détermine comme souterrainement les quelques « passages obligés » des cours de philosophie en Terminale.

Nous réaffirmons par conséquent la nécessité de programmes plus déterminés et moins lourds, qui permettent aux candidats d'être évalués sur des connaissances qui leur ont effectivement été enseignées. Des programmes recentrés sur un petit nombre de problèmes permettraient en outre aux professeurs de conquérir une réelle liberté dans leur enseignement en s'appuyant sur leurs recherches et la diversité de leur parcours pour mobiliser des approches originales, sans risquer de pénaliser leurs élèves.

Nous demandons donc à l'IG de créer un Groupe de Travail pluraliste sur les programmes, sans défendre un type de programme particulier, mais en insistant sur l'objectif : faire en sorte que l'élève moyen ayant correctement appris l'ensemble du cours de philosophie de l'année puisse traiter les sujets sur lesquels il est interrogé à l'examen.³

L'IG rejette la proposition d'un Groupe de Travail sur les programmes, n'y voyant ni la pertinence ni l'intérêt d'un point de vue institutionnel : la réflexion sur les programme ne relève pas de la compétence de l'IG, mais de celle du Conseil Supérieur des Programmes.

4) La formation des professeurs et le projet de GRREPH : Groupe de réflexion et de recherche sur l'enseignement de la philosophie

Partant du fait que nous ne savons pas ce que font les professeurs de philosophie, et qu'une telle connaissance serait tout à fait profitable à l'ensemble du métier, nous soumettons à l'IG le projet d'un GRREPH, qui pourrait, sur le modèle des IREM permettre de fédérer la recherche sur notre enseignement. La perspective d'Observatoire des pratiques d'enseignement en philosophie, d'Ouvroir de pratiques potentielles, et d'Observatoire de la formation en philosophie est proposée, en demandant à l'IG si elle souhaiterait être à son initiative, ou participer à une telle dynamique. Nous exprimons donc le besoin d'une étude approfondie des pratiques des professeurs de philosophie ; et

3 Ce que regrettait déjà le rapport de l'IG mentionné plus haut : « l'élève moyen ayant travaillé ne peut pas toujours avoir l'assurance de réussir son épreuve, au moins moyennement ».

pour cela, nous demandons à l'IG de favoriser une telle étude, en lien avec les professeurs et des universitaires. En ce sens, l'IG pourrait coordonner une telle étude sur un long terme. L'IG trouve le projet intéressant, mais considère que tel n'est pas son rôle, nous renvoyant plutôt à l'université ou aux ESPE.

S'ensuit une discussion sur les différentes formations pédagogiques (c'est-à-dire sur les pratiques) au PAF et PNF. L'IG explique que, dans certaines académies, le manque de moyens conduit à une offre insuffisante de formation, mais qu'il est beaucoup plus facile de développer les formations pédagogiques dans le cadre des PAF que du PNF. Elle nous suggère donc de nous tourner vers les IPR.

5) La philosophie avant la Terminale

Nous réaffirmons notre souhait de voir l'enseignement de la philosophie devenir un véritable cursus au lycée, de la Seconde à la Terminale. L'IG ne prend pas position sur ce point, et ajoute que ces questions relèvent avant tout du Ministère, y compris la question plus précise de la philosophie en 1^{ère} L. L'IG rappelle l'existence de la circulaire n° 2011-023 du 21-2-2011 (BO du 9 Mars 2011), autorisant et invitant à une présence des professeurs et au développement d'enseignements de philosophie « en amont de la terminale ».

6) La philosophie en lycées professionnels

Nous réaffirmons notre souhait de voir l'enseignement de la philosophie étendu aux filières professionnelles. L'IG répond que le Ministère s'intéresse à la revalorisation des filières professionnelles, et qu'il pourrait être intéressé par cette idée. L'IG prend aussi position pour une véritable exigence philosophique de cet enseignement, par opposition à certaines « discussions à visée philosophique » très décevantes (L'IG rapporte avoir assisté à un ou plusieurs cours « indignes de notre enseignement »). Elle soulève aussi deux questions qu'elle juge délicates. Celle du corps des

professeurs qui enseigneraient en lycées professionnels : le danger pourrait être qu'il s'agisse d'enseignants n'ayant pas suivi un cursus universitaire complet de philosophie. Celle de l'évaluation : l'évaluation orale étant à écarter (pour des raisons de coût budgétaire), les modalités d'une évaluation écrite restent à définir.

L'IG ajoute qu'une expérimentation a lieu actuellement dans l'Académie de Toulouse, qui concerne une dizaine d'établissements. Un rapport sera fait.

7) L'EMC

Nous exprimons notre crainte de voir l'EMC devenir ce qu'était devenu l'ECJS : un cours supplémentaire d'Histoire-Géographie pour terminer les programmes, notamment en Terminale. Nous demandons par conséquent à l'IG d'intervenir auprès de la DGESCO pour modifier la note de février 2015 qui conseille de confier l'EMC aux professeurs d'Histoire-Géographie en séries technologiques. L'IG acquiesce à cette demande.

8) Les « recommandations pour le travail dans les classes » de janvier 2016

Nous regrettons l'inexistence juridique de ces recommandations, qui ne sont actuellement publiées dans aucun Bulletin officiel, et ne remplacent donc pas les « Instructions relatives au travail des élèves » de 1977, circulaire abrogée depuis 2009.

L'IG nous répond que ces recommandations sont à prendre, de façon pragmatique, comme telles, et que, si elles ne sont en effet pas opposables en cas de litige, elles peuvent guider le travail des professeurs.

Nous adresserons très prochainement à l'IG l'ensemble de nos remarques et demandes concernant ces recommandations, sous la forme d'une note écrite.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RÉ-ADHÉSION À L'ACIREPH

J'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2017/2018, je paye 30 €

L'ACIREPh est une association entièrement indépendante, elle ne vit que grâce au soutien de ses adhérents.
La cotisation peut donner lieu à une réduction d'impôt correspondant à 66 % de son montant (CGI art. 200).

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal : Ville :

e-mail :

Tél :

Souhaitez vous être inscrit sur notre liste de diffusion pour participer aux échanges entre les adhérents ? oui non

Souhaitez-vous recevoir la version papier du bulletin, par courrier postal ? oui non

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'Acireph)
à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris